

**SÉANCE ORDINAIRE
11 SEPTEMBRE 2013**

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi 11 septembre 2013, à 19h30, à la salle du Conseil de la MRC des Etchemins sise au 1137 Route 277, à Lac-Etchemin, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

Harold Gagnon	(Lac-Etchemin)
Gilles Gaudet	(Sainte-Aurélie)
Martine Boulet	(Saint-Benjamin)
Adélarde Couture	(Saint-Camille)
Charles Therrien	(Saint-Cyprien)
Denis Beaulieu	(Sainte-Justine)
Suzanne C. Guenette	(Saint-Louis)
René Leclerc	(Saint-Luc)
Marielle Lemieux	(Saint-Magloire)
Richard Couët	(Saint-Prosper)
Rock Carrier	(représentant de Sainte-Rose-de-Watford)
Denis Boutin	(Sainte-Sabine)
Jean Paradis	(Saint-Zacharie)

formant quorum sous la présidence de Monsieur **Hector Provençal**, préfet.

Monsieur Luc Leclerc, directeur général et secrétaire-trésorier, agit comme secrétaire de l'assemblée. Monsieur Martin Roy, directeur général adjoint et secrétaire-trésorier adjoint, est aussi présent.

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE :

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, Monsieur Hector Provençal, procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2013-09-01

2.0 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD COUËT,
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté ci-après en laissant le varia ouvert :

- 1. Ouverture de la séance.**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2013, et suivi. P3**
- 4. Compte rendu du comité administratif du 27 août 2013, et suivi. P4**
- 5. Rencontre : (s'il y a lieu)**
- 6. Intervention et/ou dossiers du CLD :**
 - Présentation de la chargée de projet du programme SISCA, Madame Mélina Lévesque.
 - Ratification des projets du comité de diversification.
 - a CLD des Etchemins, dossier FDD – 2013091009; 7 800\$.

- Faire connaître la région des Etchemins comme terre d'accueil pour les nouveaux arrivants ainsi que pour les industriels qui cherchent à se relocaliser dans un milieu moins urbanisé.
- b CLD des Etchemins, dossier FDD-2013091010, 35 600\$, (FDD 90% = 32 040\$).
Circuit patrimonial : valeur ajoutée quant aux activités offertes sur le territoire.
- 7. Dossiers en aménagement et développement du territoire :**
- 7.1 **PIIRL** : Réseau routier local prioritaire de la MRC des Etchemins
Suivi de la rencontre du 9 septembre.
- 7.2 **Émission de certificats de conformité :**
- a Sainte-Sabine.
b Saint-Magloire.
- 7.3 **Projet de règlement sur la forêt : assemblée publique de consultation :**
- a Rappel de la date de l'endroit et de l'heure de l'assemblée.
- 8. Dossiers du Pacte rural : P8**
- 8.1 Projets locaux :
- a Réfection du parvis de l'église de Saint-Cyprien : Fabrique de la paroisse de Saint-Cyprien.
b Municipalité de Sainte-Aurélie : Lutte contre le myriophylle au Lac Abénaquis.
- 8.2 Projets régionaux :
- a Réalisation d'un sondage : Radio Bellechasse-Etchemins.
- 9. Affaires courantes :**
- 9.1 Intervention du préfet suite à diverses rencontres et réunions.
9.2 Nomination d'un représentant au sein de la SADC.
9.3 Forces armées canadiennes :
- a Quartier général du 5e groupe-brigade mécanisé du Canada, L-Col. Daniel Lamoureux.
b Régiment du génie du combat, Capitaine Dave Morency.
- 9.4 Contrat de déneigement du stationnement. **P9.4**
9.5 Projet d'installation d'une antenne pour la Sûreté du Québec.
9.6 Date du prochain comité administratif :
- Le 25 septembre 2013, à 19h00, à la salle des maires.
- 9.7 Parc régional du Massif du Sud
- Utilisation du territoire public par la Station touristique Massif du Sud / Création du Parc de Montagnes Massif du Sud. **P9.7**
- 9.8 Projet piste cyclable :
- Résolution n° 171-09-2013, Lac-Etchemin.
- 9.9 Réfection de la toiture du centre de traitement des boues.
- 10. Autres rapports de comités, rencontres et colloques.**
- 11. Administration :**
- 11.1 Listes des comptes à payer. **P11.1**
11.2 État des encaissements et déboursés. **P11.2**
- 12. Correspondance et communications. P12**
- 13. Varia :**
- 14. Période de questions.**
- 15. Clôture de la séance.**

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2013-09-02

3.0 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AOÛT 2013, ET SUIVI :

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement #025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2013 soit adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

4.0 COMPTE RENDU DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 27 AOÛT 2013, ET SUIVI :

Compte rendu déjà transmis avec l'avis de convocation.

5.0 RENCONTRE (S'IL Y A LIEU) :

Aucune rencontre lors de cette séance.

9.8 Projet piste cyclable :

- Résolution n° 171-09-2013, Lac-Etchemin

Le point 9.8 du projet d'ordre du jour est considéré immédiatement.

2013-09-03

Projet piste cyclable :

Objet : Prise en charge par la MRC des Etchemins du projet régional d'implantation d'une piste cyclable dans l'emprise de la voie ferrée.

CONSIDÉRANT la réception de la résolution portant le numéro 13-09-13 de la municipalité de Saint-Justine;

CONSIDÉRANT la réception, et la lecture séance tenante, par le maire Harold Gagnon, de la résolution portant le numéro 171-09-2013 de la municipalité de Lac-Etchemin;

CONSIDÉRANT QUE l'intérêt du Conseil des maires est d'obtenir, avant toute chose, un estimé des coûts de réalisation et d'entretien d'une piste cyclable sur son territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,
ET RÉSOLU

QUE la direction générale de la MRC procède au processus de recrutement d'une firme qualifiée pour la réalisation d'une étude de faisabilité par un appel d'offres public tel que prescrit par la loi;

QUE ladite étude soit réalisée en trois volets distinctifs soit :

Volet 1 : Tronçon ferroviaire du Québec Central reliant St-Benjamin / Saint-Camille-de-Lellis pour plus ou moins 50 kilomètres, ainsi que le raccordement avec la vélo-route de Beauce-Sartigan pour plus ou moins 12 kilomètres de piste à réaliser.

Volet 2 : Raccordement des municipalités n'ayant pas d'accès direct au tronçon ferroviaire.

Volet 3 : Raccordement à la piste cyclable de Bellechasse au Nord.

QUE les coûts estimés de construction et d'entretien des volets 1, 2 et 3 du projet soient distinctifs et fassent partie d'un seul et même rapport de la part de la firme qui aura été retenue;

QUE les coûts de réalisation de l'étude soient présentés au FDD pour une participation de 90%.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

6.0 INTERVENTION ET / OU DOSSIERS DU CLD :

• **PRÉSENTATION DE LA CHARGÉE DE PROJET DU PROGRAMME SISCA, MADAME MÉLINA LÉVESQUE :**

Monsieur Yvon Lévesque présente cette personne et explique son rôle.

• **RATIFICATION DES PROJETS DU COMITÉ DE DIVERSIFICATION :**

- a **CLD des Etchemins, dossier FDD – 2013091009; 7 800\$.**
Faire connaître la région des Etchemins comme terre d'accueil pour les nouveaux arrivants ainsi que pour les industriels qui cherchent à se relocaliser dans un milieu moins urbanisé.

CLD des Etchemins (Dossier FDD-2013091009) :

2013-09-04

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BEAULIEU,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires approuve la recommandation formulée par le comité de diversification et de développement à l'effet d'accorder une aide financière maximale de sept mille vingt dollars (7 020,00\$) au CLD des Etchemins à partir du Fonds de diversification et de développement pour des frais de publicité d'une page dans les revues « *Immigrer au Québec* » et « *Industrie & Commerce* ».

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

- b **CLD des Etchemins, dossier FDD-2013091010, 35 600\$, (FDD 90% = 32 040\$).**
Circuit patrimonial : valeur ajoutée quant aux activités offertes sur le territoire.

CLD des Etchemins– Circuit patrimonial (Dossier FDD-2013091010) :

2013-09-05

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires approuve la recommandation formulée par le comité de diversification et de développement à l'effet d'accorder une aide financière maximale de trente-deux mille quarante dollars (32 040,00\$) au CLD des Etchemins à partir du Fonds de diversification et de développement pour la mise en place d'un site internet et la promotion d'un circuit patrimonial dans la MRC des Etchemins.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

7.0 DOSSIERS EN AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE :

7.1 PIIRL : Réseau routier local prioritaire de la MRC des Etchemins Suivi de la rencontre du 9 septembre :

Monsieur Yvon Lacombe, coordonnateur du service de l'aménagement dépose une carte et un tableau présentant le résultat de la rencontre de travail du 9 septembre dernier. Il rappelle aux membres du conseil que cette rencontre avait pour objectif de définir le réseau routier local prioritaire dans le cadre de la réalisation du Plan d'intervention en infrastructures routières locales.

2013-09-06

Plan d'intervention en infrastructures routières locales :

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité régionale de comté des Etchemins s'est engagée dans un processus visant à se doter d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales (ci-après PIIRL);

CONSIDÉRANT QUE dans un premier temps il était nécessaire de définir le réseau local prioritaire sur lequel le PIIRL s'appliquera, soit environ 125 kilomètres de routes locales 1 et 2 (25% de 500 km);

CONSIDÉRANT QU'une réunion du comité d'aménagement ainsi qu'une rencontre de la majorité des maires a permis d'obtenir un consensus sur le susdit réseau prioritaire;

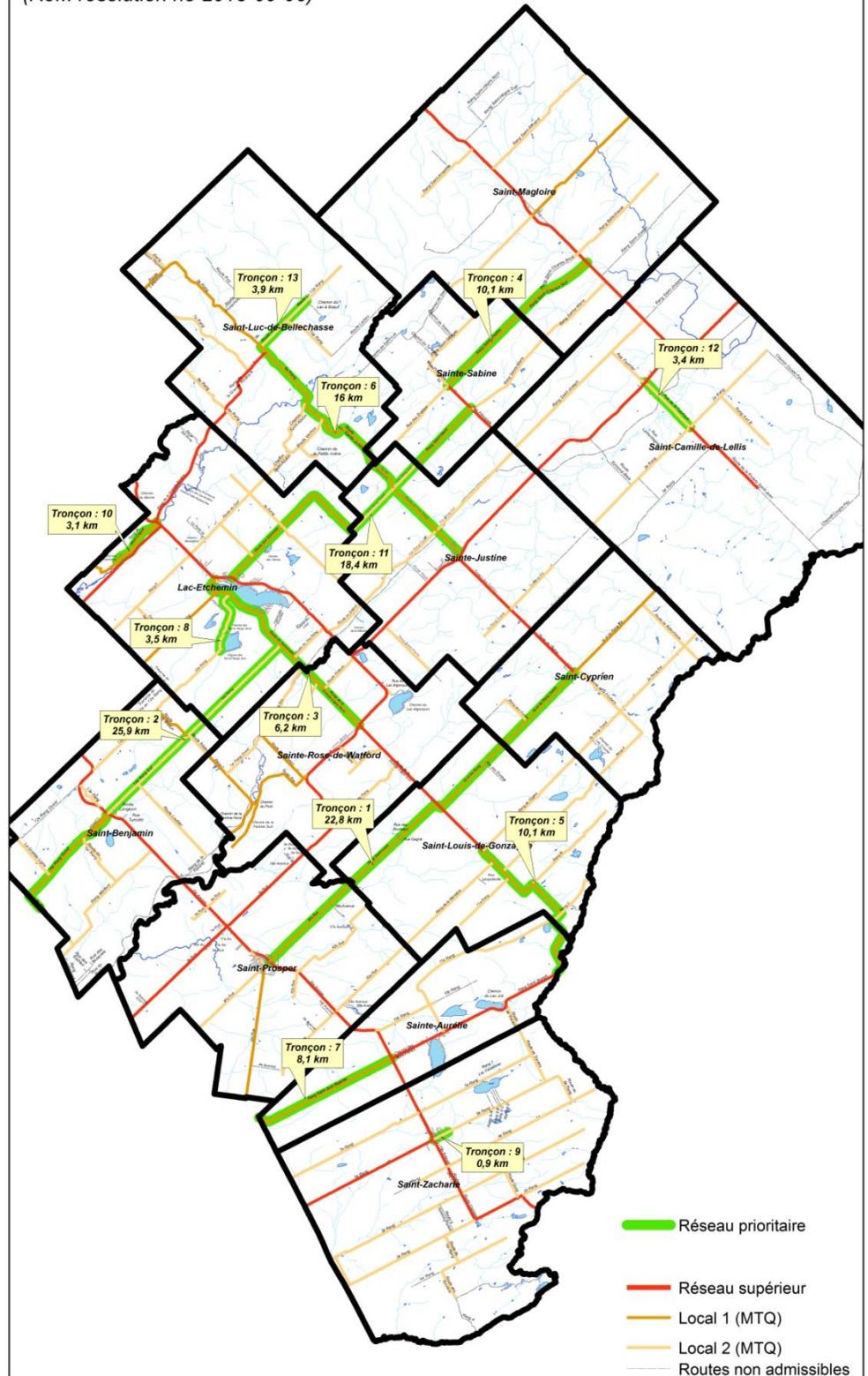
CONSIDÉRANT QUE le résultat des rencontres est présenté sur une carte préparée par le service de l'aménagement de la MRC;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RICHARD COUËT,
ET RÉSOLU

QUE le conseil transmette à la firme CIMA+, l'ensemble des données relatives à l'établissement du réseau prioritaire tel que déposé;

QUE la carte présentant le susdit réseau ainsi que le préambule de la présente résolution en font partie intégrante.

Plan d'intervention en infrastructures routières locales
(Réf.: résolution no 2013-09-06)



ADOPTÉE UNANIMEMENT.

7.2 Émission de certificats de conformité :

2013-09-07

Certificat de conformité relatif aux règlements nos 03-2013, 04-2013 et 05-2013 de la Municipalité de Sainte-Sabine :

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Sabine a adopté le 8 juillet 2013, les règlements nos 03-2013, 04-2013 et 05-2013;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont pour objet de modifier des dispositions du plan d'urbanisme, du règlement relatif aux permis et certificats et du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE les modifications :

- corrigent diverses mesures réglementaires;
- assurent la concordance avec le règlement no 106-12 de la MRC relatif aux nouvelles dispositions rendues applicables suite à la décision no 371448 de la CPTAQ dans le cadre de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont été transmis au Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions des articles 109.6 et 137.2 de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE MARIELLE LEMIEUX,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que les règlements nos 03-2013, 04-2013 et 05-2013 tels qu'adoptés par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Sabine sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2013-09-08

Certificat de conformité relatif aux règlements nos 284-13 et 285-13 de la Municipalité de Saint-Magloire :

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Magloire a adopté le 3 septembre 2013, les règlements nos 284-13 et 285-13;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont pour objet d'adopter un règlement relatif aux usages conditionnels et de modifier des dispositions du règlement de zonage;

CONSIDÉRANT QUE les modifications au règlement de zonage :

- corrigent diverses mesures réglementaires;
- assurent la concordance avec le règlement no 106-12 de la MRC relatif aux nouvelles dispositions rendues applicables suite à la décision no 371448 de la CPTAQ dans le cadre de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*;

CONSIDÉRANT QUE ces règlements ont été transmis au Conseil des maires de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de l'article 137.2 de la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme*;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que les règlements nos 284-13 et 285-13 tels qu'adoptés par le Conseil de la Municipalité de Saint-Magloire sont conformes aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins;

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise son directeur général ou directeur général adjoint, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité;

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.
ADOPTÉE UNANIMEMENT.

7.3 Projet de règlement sur la forêt : assemblée publique de consultation :
a Rappel.

Monsieur Lacombe rappelle aux membres du conseil que l'assemblée publique de consultation sur le projet de règlement relatif à la protection et la mise en valeur des forêts privées se tiendra mardi le 17 à compter de 19h30 à Sainte-Rose.

De plus, une rencontre préparatoire à l'intention des membres de la commission chargée de l'assemblée (comité d'aménagement) se tiendra à la salle du conseil de la MRC à 16h30 ce même jour. L'invitation est réitérée par M. Lacombe.

8.0 DOSSIERS DU PACTE RURAL :

8.1 Projets locaux :

a Réfection du parvis de l'église de Saint-Cyprien : Fabrique de la paroisse de Saint-Cyprien.

2013-09-09

Réfection du parvis de l'église de Saint-Cyprien : Fabrique de la paroisse de Saint-Cyprien :

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,
ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Fabrique de la paroisse de Saint-Cyprien et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Saint-Cyprien soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité :

Somme demandée : 36 071,33 \$ Coût du projet : 67 320,39 \$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil des maires pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 36 071,33 \$ à la Fabrique de la paroisse de St-Cyprien pour le projet de réfection du parvis de l'église de Saint-Cyprien.

Le versement de la somme demandée se fera à même l'enveloppe budgétaire disponible de la Municipalité de Saint-Cyprien-des-Etchemins pour les années 2012 à 2014.

ET QUE le préfet, monsieur Hector Provençal, et le directeur général, monsieur Luc Leclerc, soient autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

b Municipalité de Sainte-Aurélie : Lutte contre le myriophylle au Lac Abénaquis.

2013-09-10

Municipalité de Sainte-Aurélie : Lutte contre le myriophylle au Lac Abénaquis :

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,
ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par la Municipalité de Sainte-Aurélie et devant être imputé à l'enveloppe financière de la Municipalité de Sainte-Aurélie soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité :

Somme demandée : 19 466,46 \$ Coût du projet : 24 333,07 \$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil des maires pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 19 466,46 \$ à la Municipalité de Sainte-Aurélie pour le projet de Lutte contre le myriophylle au Lac des Abénaquis.

Le versement de la somme demandée se fera à même l'enveloppe budgétaire disponible de la Municipalité de Sainte-Aurélie pour les années 2012 à 2014.

ET QUE le préfet, monsieur Hector Provençal, et le directeur général, monsieur Luc Leclerc, soient autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

8.2 Projets régionaux :

a Réalisation d'un sondage : Radio Bellechasse-Etchemins.

2013-09-11

Réalisation d'un sondage : Radio Bellechasse-Etchemins :

CONSIDÉRANT l'étude du dossier et la recommandation du comité technique sur la ruralité;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE HAROLD GAGNON,
ET RÉSOLU

QUE le projet suivant déposé par Radio Bellechasse-Etchemins et devant être imputé à l'enveloppe financière régionale soit accepté selon les conditions et recommandations formulées par le comité technique telles que présentées à l'extrait suivant du rapport dudit comité :

Somme demandée : 15 000,00 \$ Coût du projet : 20 186,00 \$

Suite à l'étude du dossier soumis, les membres du comité technique conviennent de formuler une recommandation positive au Conseil des maires pour l'octroi d'une somme ne devant pas excéder 15 000,00 \$ à Radio Bellechasse-Etchemins pour le projet de réalisation d'un sondage.

Le versement de la somme demandée se fera à même l'enveloppe régionale.

ET QUE le préfet, monsieur Hector Provençal, et le directeur général, monsieur Luc Leclerc, soient autorisés à signer, au nom de la MRC des Etchemins, le protocole d'entente devant intervenir pour la réalisation de ce projet.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

9.0 AFFAIRES COURANTES :

9.1 Interventions du préfet suite à diverses rencontres et réunions :

Monsieur le préfet fait part des principales rencontres et activités auxquelles il a participé depuis la dernière séance.

2013-09-12

9.2 Nomination d'un représentant au sein de la SADC :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHARLES THERRIEN,
ET RÉSOLU

QUE Monsieur Denis Beaulieu soit nommé à titre de représentant de la MRC des Etchemins au sein de la Société d'aide au développement de la collectivité Bellechasse-Etchemins (SADC), en remplacement de Monsieur Gilles Gaudet. Il est à noter que cette nomination est conjointe avec le Centre local de développement des Etchemins (CLDE).

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2013-09-13

9.3 Forces armées canadiennes :

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE SUZANNE C. GUENETTE,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires autorise le 5^e Groupe-brigade mécanisé du Canada à tenir un exercice ayant pour but de mettre en pratique les capacités de mener des opérations de sécurité en environnement hivernal sur le territoire des Etchemins.

QUE ladite brigade se charge d'obtenir toutes les autorisations nécessaires aux exercices prévus auprès de chacune des municipalités et/ou des propriétaires privés visés pour le déploiement prévu entre le 29 janvier et le 5 février 2014.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

b Régiment du génie du combat, Capitaine Dave Morency.

2013-09-14

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil des maires autorise le 5^e Régiment du génie de combat à tenir un exercice ayant pour but de mettre en pratique leurs capacités de mener des opérations de sécurité en environnement hivernal sur le territoire des Etchemins, incluant l'utilisation d'explosif et de munition réelles.

QUE ledit régiment se charge d'obtenir toutes les autorisations nécessaires aux exercices prévus auprès de chacune des municipalités et/ou des propriétaires privés visés pour le déploiement prévu entre le 29 janvier et le 5 février 2014.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2013-09-15

9.4 Contrat de déneigement du stationnement :

Monsieur Martin Roy présente le tableau des soumissions reçues pour le déneigement des stationnements de la MRC et de la Sûreté du Québec, selon les 2 options demandées, soit pour 3 et 5 ans.

Nom du soumissionnaire	Option	Prix	TPS	TVQ	Grand Total
Rodier Beaudoin	Option 1 (3 ans)	22 044.00\$	1 102.20\$	2 198.89\$	25 345.09\$
	Option 2 (5 ans)	36 740.00\$	1 837.00\$	3 664.81\$	42 241.81\$
Carrière Ste-Rose	Option 1 (3 ans)	18 000.00\$	900.00\$	1794.60\$	20 694.60\$
	Option 2 (5 ans)	31 000.00\$	1 550.00\$	3 090.70\$	35 643.70\$

CONSIDÉRANT QUE ces soumissions ont été reçues suite à un appel public et que les soumissionnaires ont présenté leurs prix à partir du devis relatif aux travaux de déneigement;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ADÉLARD COUTURE,
ET RÉSOLU

QUE la MRC accepte la plus basse soumission présentée, soit celle de Carrière Ste-Rose, pour une période de 3 ans suivant l'option 1, au prix de vingt mille six cent quatre-vingt-quatorze et soixante (20 694.60\$).

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

2013-09-16

9.5 Projet d'installation d'une antenne pour la Sûreté du Québec :

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services partagés du Québec (CSPQ) a rencontré la MRC des Etchemins pour voir la possibilité d'installation d'un micro site de radiocommunication pour les besoins de la Sûreté du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le comité administratif recommande d'autoriser ladite installation sur le terrain de la Municipalité régionale de comté des Etchemins (lot 3 603 009);

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,
ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins autorise le CSPQ à faire l'installation d'un micro site de radiocommunication sur sa propriété, les frais étant assumés par le CSPQ;

QUE le préfet, monsieur Hector Provençal, soit autorisé à signer l'Entente visant l'installation permanente d'un micro site de radiocommunication sur la propriété de la MRC des Etchemins avec le Centre de services partagés du Québec.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

9.6 Date du prochain comité administratif :

Date du prochain comité administratif :

- Le 25 septembre 2013, à 19h00, à la salle des maires.

9.7 Parc régional du Massif du Sud :

- Utilisation du territoire public par la Station touristique Massif du Sud / Création du Parc de Montagnes Massif du Sud.

2013-09-17

Utilisation du territoire public par la Station touristique Massif du Sud – Création du Parc de Montagnes Massif du Sud :

CONSIDÉRANT QUE les Municipalités régionales de Comté (MRC) de Bellechasse et des Etchemins détiennent tous les droits requis d'exploitation du Parc régional Massif du Sud (PRMS) en vertu d'ententes dûment signées avec le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) ainsi qu'avec le Ministère des ressources naturelles (MRN);

CONSIDÉRANT QUE lesdites MRC ont délégué le mandat de gestion et de développement du PRMS à la Corporation d'aménagement et de développement Massif du Sud (CADMS);

CONSIDÉRANT QUE la CADMS a fait parvenir une lettre datée du 16 août 2013 aux MRC de Bellechasse et des Etchemins faisant état de la situation mentionnée en objet de la présente;

CONSIDÉRANT QUE, selon notre point de vue, la Station touristique Massif du Sud (STMS) outre passe les droits d'exploitations et d'utilisations qui lui ont été consentis sur le territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN PARADIS,
ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins demande au MAMROT ainsi qu'au MRN de clarifier les droits d'exploitations et d'utilisations réellement consentis à la STMS ainsi que le droit de création du « Parc de Montagnes Massif du Sud »;

QUE la présente soit acheminée à l'attention de madame Danie Croteau, directrice régionale de la Chaudière-Appalaches au MAMROT ainsi qu'à monsieur Serge Lachance directeur à la direction des Affaires régionales de la Capitale-nationale et de la Chaudière-Appalaches au MRN.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

9.8 Projet piste cyclable :

- Résolution no 171-09-2013, Lac-Etchemin.

Ce point a déjà été discuté au point 5 de la présente séance.

2013-09-18

9.9 Réfection de la toiture du centre de traitement des boues :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,
ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins demande des soumissions sur invitations pour la réfection de la toiture du centre de traitement des boues de fosses avec les deux options suivantes : en bardeau d'asphalte ou en tôle émaillée;

QUE le directeur général adjoint soit mandaté pour procéder aux invitations requises.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

10.0 AUTRES RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES :

Aucun rapport n'a été présenté lors de cette séance.

11.0 ADMINISTRATION :

2013-09-19

11.1 Listes des comptes à payer :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RENÉ LECLERC,
ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant 233 060.39\$ incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au livre des minutes des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

11.2 État des encaissements et déboursés :

État transmis avec l'avis de convocation.

12.0 CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS :

1. Gouvernement du Québec :

- a. **MTQ :** Programme d'aide gouvernementale au transport collectif régional en milieu rural (Volet 1).
La réception d'une subvention de 36 964\$, comprenant le versement de l'année 2013 et un ajustement pour l'année 2012.
- b. **MDDEFP :** Autorisations environnementales dans la rive, sur le littoral et dans la plaine inondable des lacs et des cours d'eau.
- c. **MRN :** Commission sur les enjeux énergétiques du Québec.
- d. **MAPAQ :** Portraits agroalimentaires de la Chaudière-Appalaches.
Portraits agroalimentaires des 9 MRC de la Chaudière-Appalaches et de la Ville de Lévis.
- e. **Cabinet du ministre des Transports :** Piste cyclable.
Le ministre Gaudreault accuse réception de notre correspondance du 16 août dernier concernant l'utilisation de la voie ferrée du Québec Central pour le projet cité en objet.
- f. **MAMROT :** Exemption de taxes foncières pour les CLD.
Voir la réponse du ministre via M. Michel Pelletier, secrétaire de la conférence des préfets des MRC de Chaudière-Appalaches.
- g. **MCC :** Aide financière.
Le ministère annonce une aide financière au montant de 8 000\$ en complément du montant déjà annoncé le 12 janvier 2012, ce qui porte la contribution total du ministère à 58 000\$. Cette somme nous est accordée en vertu du programme Aide aux initiatives de partenariat.
- h. **MTQ :** Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal.
Ce programme vise à soutenir les organismes municipaux dans la planification des interventions à réaliser sur le réseau routier municipal pour améliorer la sécurité routière dans leur territoire.
- i. **École nationale des pompiers :** Processus de reconnaissance des acquis pour les pompiers et pompières.

2. **TACA :**
Évaluation de l'entente spécifique 2010-2014.
Réception du rapport final de la firme SOM concernant l'évaluation de l'entente spécifique (2010-2014) sur la mise en œuvre du plan de développement du secteur agricole et agroalimentaire régional de la Chaudière-Appalaches.
3. **Hommage aux bénévoles :**
Invitation à la 12^e édition de l'Hommage aux bénévoles en loisir et en sport de la Chaudière-Appalaches.
Invitation au préfet, accompagné de la personne de son choix, à assister à cet événement, qui aura lieu le 17 septembre prochain à 17 heures, au centre multifonctionnel de la Durantaye.
4. **Ville de Chambly :**
Demande d'appui Ville de Chambly.
Demande au gouvernement d'une modification législative afin qu'exceptionnellement le nom des centres ou maison d'hébergement pour femmes victimes de violence conjugale puissent ne pas apparaître au rôle d'évaluation et ainsi en conserver la confidentialité.
5. **MRC de Beauce-Sartigan :**
Élection du préfet au suffrage universel.
La MRC de Beauce-Sartigan appuie, tout comme la MRC des Etchemins, la MRC du Haut-Saint-François dans le dossier mentionné en objet.
6. **CAIN LAMARRE CASGRAIN WELLS S.E.N.C.R.L./AVOCATS :**
Offre de service
Société d'avocats spécialisés en droit municipal, droit de l'environnement, droit du travail et droit de la construction.
7. **Journal de Lévis, édition du 28 août 2013 :**
Victoire pour les Etchemins.
8. **CRÉ :**
Communiqué de presse.
Liste des projets acceptés par la CRÉ dans le programme de solidarité et inclusion sociale pour lutter contre la pauvreté dans Chaudière-Appalaches.
9. **Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches :**
Communiqué de presse, programme de développement régional et forestier.
10. **Résolutions concernant le projet de règlement relatif à la protection et à la mise en valeur des forêts privées.**
Sainte-Sabine : contre
Saint-Cyprien (2) : contre
Saint-Luc : pour
Sainte-Justine (2) : contre
Sainte-Rose : pour
Saint-Magloire : contre
11. **Municipalité de Sainte-Justine, résolutions n° 13-09-13**
Projet de la piste cyclable dans la MRC des Etchemins.
12. **10e édition du concours d'œuvre d'art Desjardins**
Les coups de cœur du public sont dévoilés.

13.0 VARIA :

Aucun point n'est ajouté.

14.0 PÉRIODE DE QUESTIONS :

Piste cyclable :

Accès Beauce-Sartigan, Bellechasse et Montmagny.

2013-09-20

15.0 CLÔTURE DE LA SÉANCE :

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DENIS BOUTIN,
ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 21h05.

ADOPTÉE UNANIMEMENT.

PRÉFET

SECRETÉAIRE-TRÉSORIER